



Réparation sur voiture neuve

Par **lilou152_old**, le **31/05/2007** à **10:30**

J'ai acheté une voiture neuve le 11 mai 2007. Hier, le 29 mai 2007, je me suis rendue au garage car cela faisait 4 jours que le voyant de l'abs ne s'éteignait plus. Une réparation a été effectuée le jour même.

D'abord je voulais savoir si une réparation était valable ou si le garage était dans l'obligation de changer la pièce.

Puis, je voulais aussi savoir si j'étais dans mon droit de réclamer une attestation d'intervention et sur quel texte puis-je m'appuyer ? En effet mon garagiste refuse de me fournir une attestation d'après le motif suivant « confidentialité renault ».

Dans l'attente de vous lire et avec tous mes remerciements.